

# Règlement du concours L'Agro, micro ouvert !

## Article 1 – Présentation du concours

Le concours L'Agro, micro ouvert ! est une initiative portée par Parlons agro, agence de communication et d'accompagnement éditorial spécialisée dans les filières agricoles et agroalimentaires. Il a pour objectif de valoriser les podcasts audio consacrés aux thématiques agricoles, alimentaires et agroalimentaires.

## Article 2 – Objectifs du concours

Le concours vise à contribuer à la visibilité des contenus audio, encourager la création de podcasts sur des sujets souvent méconnus, favoriser la pédagogie et valoriser la qualité éditoriale.

## Article 3 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à tout porteur de podcast traitant des thématiques agricoles, alimentaires ou agroalimentaires. La participation est gratuite.

## Article 4 – Catégories

Podcast professionnel, Podcast indépendant, Podcast pédagogique.

## Article 5 – Modalités de candidature

Les candidats doivent présenter leur intention éditoriale, leur cible et soumettre deux épisodes diffusés en 2025. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 19 janvier 2026.

## Article 6 – Jury

Le jury est composé de Francesca Vicente, Ludovic Brindejonc, Valérie Noël, Ségolène Foissac et Parlons agro.

## Article 7 – Critères d'évaluation

Cohérence éditoriale, clarté, qualité narrative, pertinence des enjeux, impact potentiel.

## Article 8 – Déroulement

Délibérations en janvier 2026, finalistes fin janvier, remise des prix en février 2026 au SIA Pro.

## Article 9 – Droits

Les candidats autorisent la communication sur leur participation uniquement dans le cadre du concours.

## **Article 10 – Acceptation**

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.